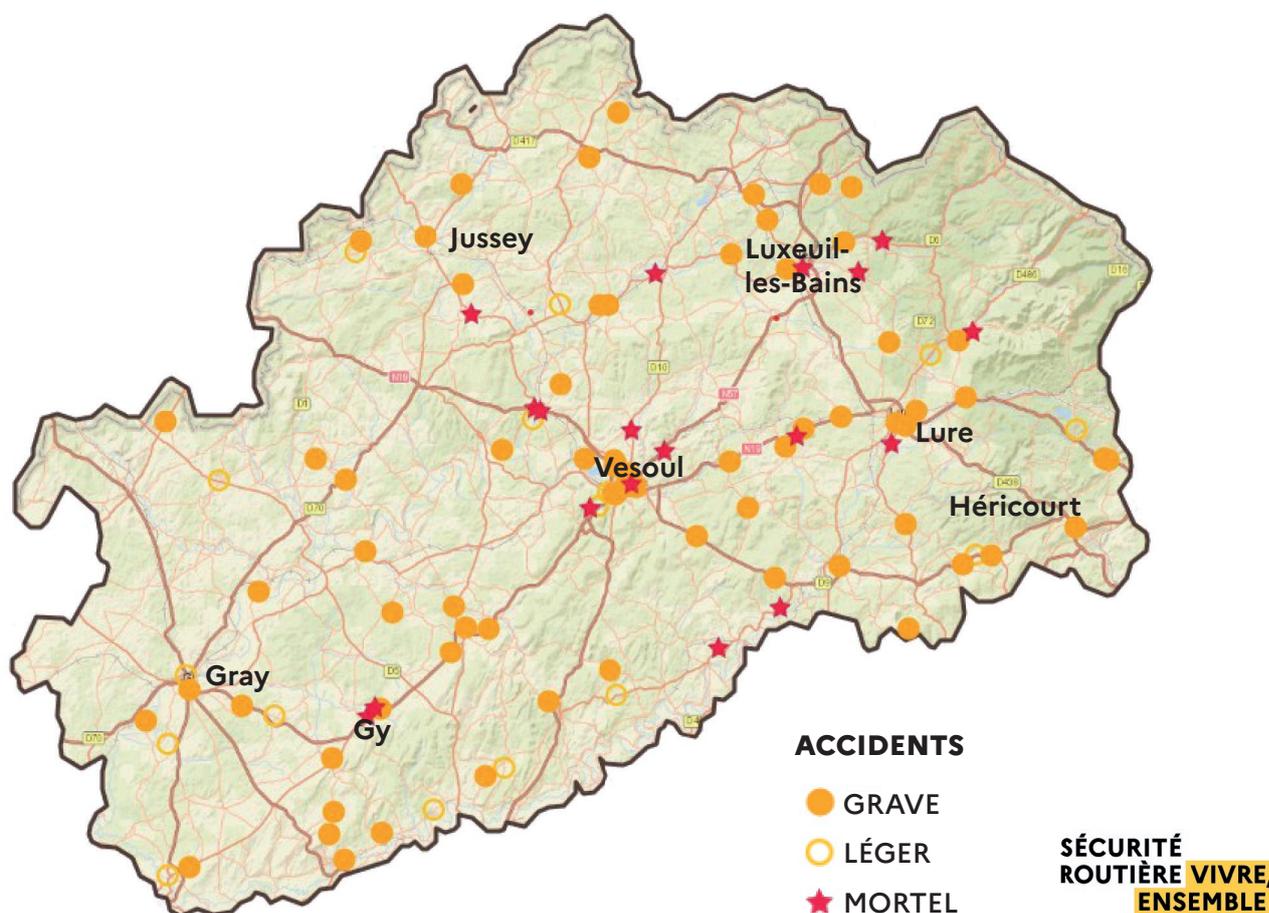


Les chiffres 2020

de l'observatoire départemental de la sécurité routière de la Haute-Saône



La sécurité routière reste un enjeu fort quelle que soit la situation sanitaire. En 2020, les mesures liées à la pandémie ont eu, sur les déplacements et de fait sur les résultats locaux, des répercussions que l'on ne peut ignorer.

En Haute-Saône, ce sont 105 accidents qui ont été constatés sur les routes faisant 136 victimes dont 19 tués. Des chiffres de l'accidentalité locale contrastés avec une baisse significative du nombre de blessés mais une augmentation des décès.

L'analyse des accidents 2020 fait ressortir une augmentation de la part des seniors et des usagers vulnérables (piétons et cyclistes) dans les décès. Pour la première fois dans notre département, les décès d'usagers de voiture représente moins de la moitié de la mortalité routière.

Ces données encore trop élevées doivent rappeler à tous d'être vigilant sur la route. ■

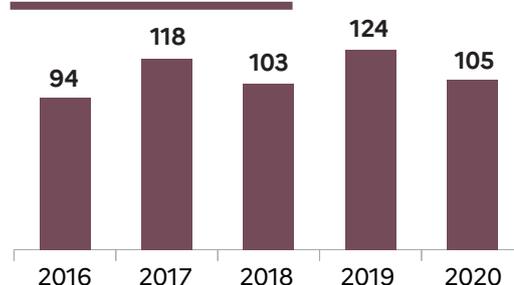
L'accidentalité 2020

UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE

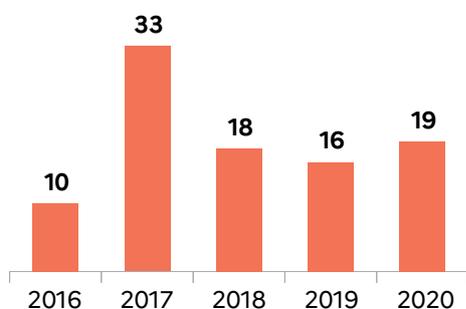
Positive, avec une baisse du nombre d'accidents de **-15,32 %** après une hausse de 22 % en 2019, et un nombre de blessés à son plus bas niveau depuis 5 ans – **-19,86 %**.

Mais négative avec un nombre de tués en augmentation de **+18,75 %** passant de 16 en 2019 à 19 en 2020 faisant passer le taux de gravité (nombre de tués pour 100 accidents) de 13 à 18 %.

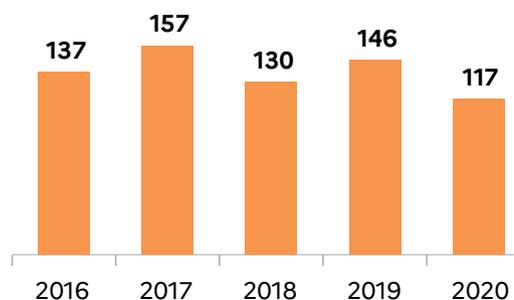
ACCIDENTS -15,32 %



TUÉS +18,75 %



BLESSÉS -19,86 %

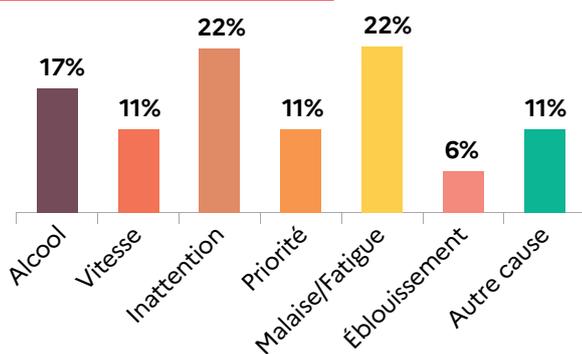


LES CAUSES

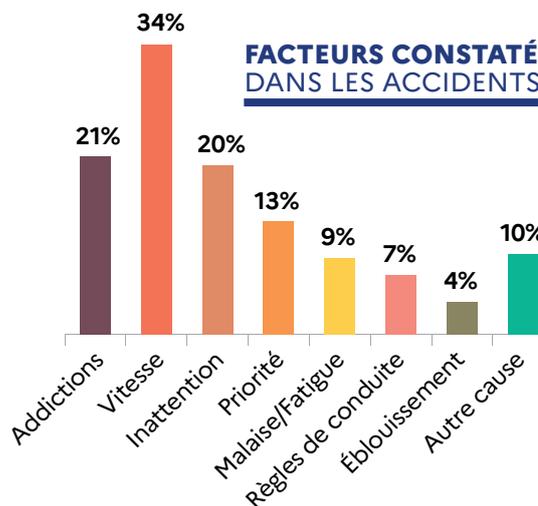
Plus de 50 % des accidents surviennent sans tiers, et 10 accidents mortels sur 18 sont concernés par des véhicules seuls en cause.

Les addictions (alcool, stupéfiants) et/ou la vitesse (facteur d'accident ou facteur aggravant) restent les principales causes des accidents (55 %), la distraction du conducteur, téléphone/inattention, est devenue la troisième cause d'accidents.

CAUSE PRINCIPALE RETENUE DES ACCIDENTS MORTELS



FACTEURS CONSTATÉS DANS LES ACCIDENTS



Le facteur « autre cause » inclut notamment les animaux sauvages (chevreuil, sanglier) qui ont provoqué 7 accidents, soit par heurt soit en tentant de l'éviter.

*La part des accidents mortels avec malaises du conducteur est très élevée (4/18) et à rapprocher du nombre de décès élevés des + de 65 ans (9/19).

■ QUI SONT LES VICTIMES ?

Selon l'âge et le sexe :

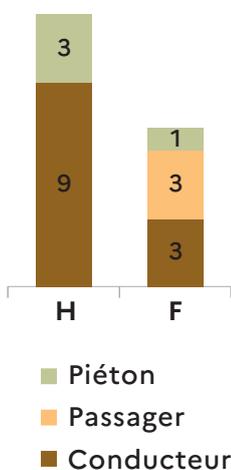
Les hommes sont surreprésentés dans les décès. Sur les 19 décès, on dénombre 12 hommes et 7 femmes. Les femmes, à kilomètres parcourus équivalents, causent beaucoup moins d'accidents.

Les + 65 ans représentent plus de 20 % des victimes et 47 % des décès. Les 18/24 ans représentent 6,3 % de la population du département mais 19,66 % des victimes en 2020 (25 % En 2019).

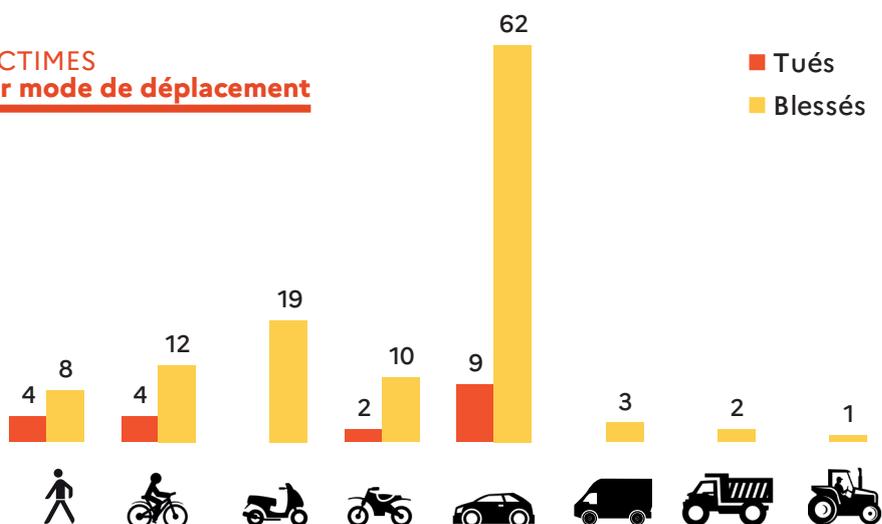
Parmi les victimes, la part des usagers vulnérables (piétons et 2 roues) est plus importante en 2020 représentant 53 % des décès et 42 % des blessés. ■

10 accidents ont impliqué 12 piétons dont 4 sont décédés.

TUÉS par genre et place dans le véhicule



VICTIMES par mode de déplacement



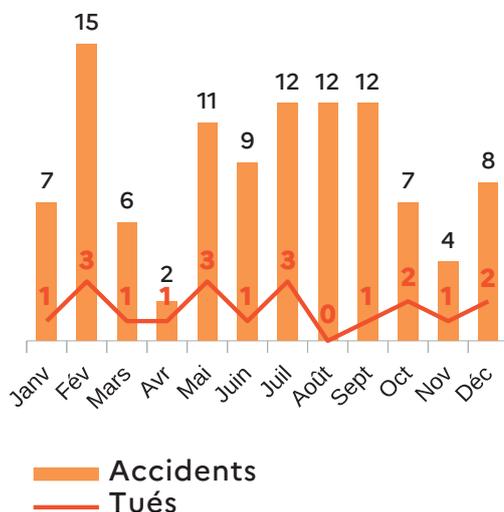
Même si le piéton est l'usager le plus protégé par le code de la route en ayant, toujours la priorité, il est le plus vulnérable en cas de choc et doit rester vigilant en s'assurant d'être vu des autres usagers.

INFO AUX COMMUNES : le décret n°2020-605 du 18 mai 2020 interdit les stationnements cinq mètres en amont des passages piétons, sauf aux véhicules non motorisés. Les communes doivent effectuer les travaux de mise en conformité avant le 31 décembre 2026.

■ QUAND ?

Les confinements du printemps et de l'automne, ont réduit les accidents les mois où les déplacements étaient limités.

En 2020, comme en 2019, une part élevée des accidents de la route survient en fin de semaine, les vendredis, samedis ou dimanches (47%) et principalement dans les tranches horaires des déplacements domicile-travail. ■



Activités des Forces de l'ordre

En diminuant le trafic routier, les confinements, les couvre-feux et la généralisation du télétravail ont logiquement induit une baisse des infractions constatées.

ALCOOL

Baisse de 31% des conducteurs contrôlés et, comme en 2019, ce sont toujours près de 1 % des conducteurs testés qui sont en infraction.

Année	Dépistages	Positifs	Retraits/ Suspension	EAD
2019	66 253	756	328	16
2020	51 516	520	271	46
Evolution	↘	↘	↘	*

*(mesure en date de juillet 2019)

STUPÉFIANTS

Baisse de 33 % des conducteurs dépistés et 13 % d'entre eux étaient sous l'empire de produits stupéfiants

Année	Dépistages	Positifs	Retraits/ Suspension
2019	3 394	639	458
2020	3 140	428	387
Evolution	↘	↘	↘

VITESSE

Malgré 3 mois avec des déplacements limités, le nombre d'excès de vitesse constatés par les forces de l'ordre en 2020, ne connaît qu'une baisse d'environ 10 %.

Année	Excès	Retraits/Suspension
2019	4 121	499
2020	3 696	420
Evolution	↘	↘

ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION SUR LE TÉLÉPHONE AU VOLANT



La conduite nécessite une attention et une concentration permanente du conducteur. Sur la route, il est indispensable d'être en capacité de prendre les bonnes décisions au plus vite pour réagir. L'usage du téléphone au volant multiplie par 3 le risque d'accident et lire un message multiplie le risque par 23 en obligeant le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes. L'utilisation des «kits mains libres» déconcentre tout autant le conducteur.

Depuis le 22 mai 2020, la rétention du permis de conduire des conducteurs tenant un téléphone en main et commettant en même temps une autre infraction au code de la route, est possible : 4 rétentions ont été effectuées par les forces de l'ordre en Haute-Saône en 2020 pour ces motifs.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-SAÔNE

Service Territorial et Mobilités - Cellule Sécurité Routière

24 boulevard des Alliés
CS 50389
70014 VESOUL cedex

Téléphone : 03 63 37 92 00

Télécopie : 03 63 37 92 02

Courriel : ddt@haute-saone.gouv.fr



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité